

[Français]

La situation relativement aux étudiants francophones n'est pas la même. Dans les écoles françaises, dans la province de Québec et dans tout le pays, ce n'est pas la même situation. Les manuels sont écrits par des Canadiens français pour les étudiants canadiens, en français.

[Traduction]

Cela remonte à l'époque où le très honorable Lester Pearson était premier ministre du pays. L'absence de matériel didactique adéquat pour les cours en français a été notée par ce premier ministre et le gouvernement; on a fait par conséquent un effort concerté pour remédier à la situation, surtout par l'intermédiaire du secrétariat d'État.

Les étudiants francophones canadiens ont maintenant des manuels scolaires, du jardin d'enfants à l'université, préparés pour eux par des Canadiens français. Ils ne sont pas obligés de se procurer la plupart des manuels à Paris ou de s'approvisionner à d'autres sources francophones. Nous n'avons toutefois pas fait d'efforts analogues pour les étudiants canadiens anglophones. Pour s'en convaincre, un député n'a qu'à téléphoner à l'école de son quartier et à demander quelle proportion de manuels scolaires utilisés en classe à l'heure actuelle sont rédigés et publiés par des Canadiens pour des Canadiens, qu'il s'agisse de mathématiques, de physique, de sciences sociales, d'anglais ou que sais-je encore.

Si les députés se préoccupent vraiment de l'unité et de l'identité canadiennes, il est grand temps qu'ils s'attaquent à ce problème et appuyent un gouvernement disposé à prendre la chose au sérieux et à créer des programmes—et non pas seulement des programmes sur papier mais des programmes de subventions—à cet effet. Nous devons nous assurer que les écoliers, de quelque région que ce soit au Canada, pourront à l'avenir bénéficier de matériel scolaire préparé par des Canadiens pour les Canadiens. En réponse à cette requête, je demanderais au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Bossy) de nous donner ne serait-ce qu'un faible indice de l'engagement du gouvernement dans ce sens.

● (1820)

Il y a environ deux mois, les éditeurs canadiens ont demandé l'aide du gouvernement pour tout simplement créer et distribuer à toutes les commissions scolaires canadiennes un répertoire du matériel scolaire existant qui soit rédigé et publié par des Canadiens. Une telle liste, monsieur le Président, permettrait aux commissions scolaires devant commander du matériel dictatique de savoir où s'adresser.

Si le gouvernement du Canada fournissait la petite subvention nécessaire pour créer et distribuer un tel répertoire, les commissions scolaires des petites localités canadiennes comme celle de Moosomin, en Saskatchewan, ou de Terre-Neuve ou de partout au Canada pourraient accroître immédiatement la proportion du matériel scolaire canadien utilisé dans leurs écoles. L'objectif à plus long terme consisterait à créer davantage de matériel scolaire canadien en langue anglaise, ce qui coûterait plus cher et prendrait plus de temps.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il s'engager ce soir à la Chambre à accorder au moins cette petite subvention nécessaire pour établir ce répertoire?

L'ajournement

M. Maurice Bossy (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, avant de répondre plus précisément aux questions du député, je crois qu'il est important de signaler que nous sommes d'accord avec les principes généraux qui sont énoncés dans l'étude de l'Association des éditeurs canadiens, soit qu'il faut présenter aux jeunes les possibilités et le matériel qui leur permettra d'approfondir leur connaissance de leur pays, de leur culture et de leur patrimoine comme premier pas essentiel vers leur épanouissement de citoyens canadiens pleinement actifs. Ce sentiment reprend celui qui était exprimé dans une étude marquante antérieure sur l'état de l'enseignement, de la recherche et de la publication concernant le Canada: le rapport de la Commission des études canadiennes. Cette étude, dont les deux premiers volumes ont été publiés en 1967, conclut que le désintérêt pour les études canadiennes dans nos écoles, nos collèges et universités est un aspect lamentable, déplorable de l'éducation canadienne.

Les recommandations qu'a faites cette commission ont conduit à certaines actions de la part des divers organismes et ministères du gouvernement fédéral, dont certaines touchent directement les sujets d'inquiétude qu'expose le député.

La première question du député se fondait sur les constatations de l'Association des éditeurs canadiens qui déclare dans son étude que seulement 50 p. 100 des 766 commissions scolaires interrogées ont une politique concernant l'utilisation de matériel d'apprentissage pour les études sur le Canada et que seules 20 p. 100 des commissions scolaires locales ont une politique sur le développement local de matériel d'apprentissage. Le député mentionne que l'étude se fondait sur un échantillon de commissions du Canada anglais et il demande si la même situation existe au Canada français. Que nous sachions, aucune étude semblable n'a été faite par les conseils scolaires qui desservent la population francophone du Canada. Le document de l'Association des éditeurs canadiens précise que seules les commissions scolaires de langue anglaise du Québec étaient comprises dans l'étude.

A propos d'une autre question que le député a posée au premier ministre (M. Trudeau), le secrétariat d'État n'est au courant d'aucun programme précis financé par le gouvernement du Canada pour l'édition de manuels scolaires de langue française au Canada qui aurait été en vigueur à la fin des années 60.

Toutefois, des mesures ont été prises par le gouvernement actuel pour donner aux Canadiens plus de possibilités d'apprendre à connaître leur pays, dans les deux langues officielles, et pour faire accorder plus d'attention aux questions et aux problèmes concernant le Canada. Ainsi, le secrétariat d'État a mis sur pied un programme d'études sur le Canada qui, depuis sa création en 1978, a largement encouragé la préparation de matériel à l'intention du monde de l'éducation. Ce programme a versé \$5,281,000 depuis 1978 et le gouvernement souhaite qu'il se poursuive.